



communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan concluent une nouvelle entente sur la formation et le développement des compétences qui permettra à la population de la Saskatchewan de se préparer pour les emplois de l'avenir

SASKATOON (SASKATCHEWAN), le 22 février 2008 — Au nom du ministre des Ressources humaines et du Développement social, l'honorable Monte Solberg, la secrétaire parlementaire, Lynne Yelich, et le ministre de l'Enseignement postsecondaire, de l'Emploi et du Travail de la Saskatchewan, l'honorable Rob Norris, ont conclu aujourd'hui une nouvelle entente qui aidera les travailleurs de la Saskatchewan à améliorer leurs compétences et à obtenir de meilleurs emplois.

L'annonce d'aujourd'hui marque la concrétisation d'un important investissement du gouvernement du Canada dans le marché du travail de la Saskatchewan, afin de combler les besoins des employeurs en matière de travailleurs qualifiés. Aux termes de la nouvelle entente, le gouvernement du Canada investira plus de 90 millions de dollars dans le marché du travail de la Saskatchewan au cours des six prochaines années.

Grâce à cette entente, chaque année, plus de 1000 personnes de la Saskatchewan qui ne sont pas admissibles à la formation offerte dans le cadre du programme de l'assurance-emploi auront l'occasion d'améliorer leurs compétences. On peut donner en exemple les travailleurs de la santé qui désirent mettre à jour leurs accréditations ou les diplômés du secondaire travaillant dans le secteur de la construction qui veulent obtenir une accréditation dans un métier. Ces fonds permettront de venir en aide aux particuliers et aux travailleurs qui ne sont pas admissibles aux programmes de formation offerts en vertu de l'assurance-emploi afin d'améliorer leurs compétences. L'aide financière aidera les personnes trop souvent exclues de la population active, notamment les Autochtones, les immigrants et les personnes handicapées, ainsi que les travailleurs qui n'ont pas l'éducation ou les compétences de base nécessaires, à recevoir la formation dont ils ont besoin pour trouver des emplois durables et rémunérateurs.

« Cette entente permettra à plus de gens en Saskatchewan d'avoir accès à des programmes d'emploi et de développement des compétences et pourra ainsi combler les besoins des employeurs en matière de main-d'œuvre spécialisée, a déclaré M^{me} Yelich. Le gouvernement fédéral s'emploie à répondre aux besoins des gens qui travaillent fort, qui paient leurs impôts et qui respectent les règles du jeu. Grâce à cette entente, notre plan économique continuera de rapporter des dividendes aux familles de la Saskatchewan. »

« Le gouvernement de la Saskatchewan est résolu à soutenir l'essor économique de la province et à faire en sorte que toute la population en tire parti, a ajouté le ministre Norris. Cette entente est primordiale pour l'atteinte de ces deux objectifs, car elle permettra à plus de gens de viser le développement de leurs compétences et de profiter de la croissance remarquable de l'emploi dans notre province. »

La nouvelle entente sur le marché du travail entre le Canada et la Saskatchewan entrera en vigueur le 1^{er} avril 2008. Elle s'ajoute à l'Entente de développement du marché du travail conclue par les mêmes parties en 1998, en vertu de laquelle la province s'occupe de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des services d'emploi destinés aux chômeurs admissibles en vertu de l'assurance-emploi.

L'entente permet de concrétiser les engagements formulés dans le plan économique du gouvernement du Canada – *Avantage Canada* – et dans le budget fédéral de 2007 afin de créer la main-d'œuvre la mieux instruite, la plus compétente et la plus souple au monde. Des ententes semblables ont été conclues cette semaine avec la Colombie-Britannique et l'Ontario, et d'autres ententes actuellement négociées avec d'autres provinces et territoires seront signées au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

- 30 -

Le présent communiqué est également offert, sur demande, en médias substituts.

Visitez le nouveau site Web de Ressources humaines et Développement social Canada au www.rhdsc.gc.ca.

Pour plus de renseignements (médias seulement) :

Pema Lhalungpa
Attachée de presse
Cabinet de Monte Solberg
819-994-2482

Christopher Jones-Bonk
Conseiller principal en communications
Ministère de l'Enseignement postsecondaire,
de l'Emploi et du Travail de la Saskatchewan
306-798-3106

Bureau des relations avec les médias
Ressources humaines et Développement social Canada
819-994-5559

Document d'information

Aux termes des nouvelles ententes sur le marché du travail, le gouvernement du Canada investira 500 millions de dollars par année au cours des six prochains exercices afin d'accroître le nombre de travailleurs et d'améliorer la qualité de la main-d'œuvre canadienne. Ces ressources seront affectées en parts égales aux provinces et aux territoires, en proportion de leur population. L'Entente sur le marché du travail entre le Canada et la Saskatchewan permet de concrétiser les engagements formulés dans le plan économique du gouvernement du Canada – *Avantage Canada* – et dans le budget fédéral de 2007 afin de créer la main-d'œuvre la mieux instruite, la plus compétente et la plus souple au monde.

Principaux éléments de l'entente conclue par le Canada et la Saskatchewan :

- La nouvelle entente sur le marché du travail entre le Canada et la Saskatchewan permettra d'injecter environ 90 millions de dollars au cours des six prochaines années dans le marché du travail de cette province, selon les estimations actuelles de la population. L'investissement initial sera de 15 millions de dollars en 2008-2009. L'entente entre en vigueur le 1^{er} avril 2008.
- Les nouveaux investissements seront axés sur l'aide au développement des compétences des chômeurs qui ne sont pas admissibles à une aide à la formation en vertu du programme d'assurance-emploi, entre autres les membres de groupes sous-représentés dans le marché du travail, notamment :
 - les Autochtones, les immigrants, les personnes handicapées, les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés et les membres d'autres groupes sous-représentés; et
 - les personnes qui entrent dans le marché du travail ou qui réintègrent le marché du travail.
- Aux termes de ces arrangements, les nouvelles ressources permettront également d'offrir de la formation à des personnes ayant peu de compétences et qui n'ont aucun diplôme scolaire ou titre professionnel reconnu, ou encore aux personnes peu alphabétisées et qui ne maîtrisent pas les compétences essentielles.
- L'entente appuie et complète d'importantes initiatives provinciales touchant le marché du travail, comme *Enterprise Saskatchewan*.
- L'aide financière prévue par l'Entente sur le marché du travail entre le Canada et la Saskatchewan sera versée par l'intermédiaire des programmes et des services offerts par cette province. Ces investissements permettront d'appuyer diverses activités, notamment :
 - le développement des compétences de base;
 - un accès plus facile à la formation professionnelle; et
 - la satisfaction des besoins du marché du travail.
- L'entente sur le marché du travail est assortie d'un cadre de responsabilité qui prévoit des engagements dans divers domaines, notamment :
 - l'élaboration de plans annuels et la participation des parties prenantes;
 - l'administration des ressources financières prévues par l'entente;
 - l'évaluation des résultats et des retombées des investissements dans trois domaines – les participants, la prestation des services et les incidences sur les participants;
 - des rapports publics périodiques sur les résultats; et
 - l'examen et l'évaluation périodiques des activités.

- Les nouveaux arrangements comprennent également l'engagement de veiller à ce que les nouveaux investissements fédéraux n'empiètent pas sur les dépenses provinciales habituelles dans le marché du travail.
- En ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des programmes et des services prévus, la Saskatchewan accepte de tenir compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la province et d'offrir les services dans les deux langues officielles là où la demande le justifie.